

BRACKE IMMOBILIER CONSEIL DEPUIS 1959

HONORAIRES TTC* DE VENTE

A charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente

Appartements et Maisons

Jusqu'à 100 000 €	forfait 7 500 €	
de 100 001 € à 170 000 €	forfait 10 000 €	
	en mandat simple	en mandat exclusif
de 170 001 € à 300 000 €	8 %	7 %
de 300 001 € à 500 000 €	7 %	6 %
de 500 001 € à 800 000 €	6 %	5 %
de 800 001 € à 1 200 000 €	5 %	4 %
au delà de 1 200 001 €	4 %	3,5 %

Terrains à bâtir

à partir de 215 000 €	forfait minimum 15 000 €
	7 %

Parkings et boxes

forfait 2 000 €

HONORAIRES TTC* VENTE PROGRAMMES NEUFS

A charge du promoteur 3,6 %, sauf convention différente avec le promoteur

HONORAIRES TTC* VENTE LOCAUX COMMERCIAUX

A charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente

Jusqu'à 140 000 €	forfait 10 000 €	
	en mandat simple	en mandat exclusif
de 140 001 € à 500 000 €	8 %	7 %
au-delà de 500 001 €	7 %	6 %

HONORAIRES TTC* DE LOCATION

Appartements et maisons en zone A bis très tendue**

** : liste de communes par zone disponible sur www.legifrance.gouv.fr ou sur demande

	<u>PROPRIETAIRE</u>	<u>LOCATAIRE</u>
visite des lieux	7,20 % du loyer annuel hors charges	12 € / m2
constitution du dossier		
rédaction du bail		
état des lieux d'entrée	2,40 % du loyer annuel hors charges	3 € / m2
Total TTC*	9,60 % du loyer annuel hors charges	15 € / m2

Parkings et box

Forfait 200 € à charge propriétaire et 200 € à charge locataire

HONORAIRES TTC* LOCATION LOCAUX COMMERCIAUX

A charge du preneur :

forfait minimum 4 500 €

à partir de 12 500 € de loyer annuel, 12 % du loyer triennal T.T.C*, Hors Charges

A charge du bailleur :

Frais de rédaction du bail : 750 €

AUTRE

courrier d'avis de valeur locaux commerciaux: forfait 300 € TTC* à charge du demandeur

* : TVA au taux en vigueur de 20 % incluse
Maj : 10/03/2021